

Membres en exercice:

15

Séance du 16 novembre 2023**Présents : 9**

L'an deux mille vingt- trois et le seize novembre à 19 heures 30, l'assemblée régulièrement convoqué le jeudi 09 novembre 2023, s'est réuni sous la présidence de Philippe PUECH

Votants: 10

Sont présents: Philippe PUECH, Hugues DAUTHERIVES, Joelle SOLER, Géraldine DULARY, Jean-Philippe FISCHER, Aude GILABERT, Franck THOMAS, Céline OURLIAC, Stéphanie CARILLO

Représentés: David LATHAM par Aude GILABERT

Excuses:

Absents: Marie-Charlotte FAVRELLE, Daniel BOUNIOL, Christine RAMON, Frédéric DAPOT, Patrick DAPOT

Secrétaire de séance: Jean-Philippe FISCHER

1° Examen et approbation du Procès Verbal du 21/09/2023 :

Procès-Verbal approuvé

2° Désignation du secrétaire de séance :

Monsieur Jean-Philippe FISCHER

3° Finances : Monsieur Jean-Philippe FISCHER :**a) Délibération de virement de crédit M49 (budget eau et assainissement) :**

FONCTIONNEMENT :

		DEPENSES	RECETTES
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	2000.00	
6156	Maintenance	1500.00	
678	Autres charges exceptionnelles	6329.00	
701249	Reversement redevance agence de l'eau	200.00	
701249	Reversement redevance agence de l'eau	-11332.00	
706129	Reverst redevance modernisat° agence eau	2957.00	
7588	Autres		1100.00
7714	Recouvrt créances admises en non valeur		554.00
TOTAL :		1654.00	1654.00

INVESTISSEMENT :

		DEPENSES	RECETTES
2315 - 44	Installat°, matériel et outillage techni	-2195.00	
10222	FCTVA		-2195.00
TOTAL :		-2195.00	-2195.00

Ajustement des comptes en fin d'année. Augmentation du compte 7588 afin de pouvoir rembourser le trop perçu eau sur les mensualisations.

Les préconisations d'économie d'eau ont été bien suivies par la population,

Délibération validé.

b) Non valeur eau et assainissement : Monsieur Jean-Philippe FISCHER indique à l'assemblée que le reste à payer entre 2020/2021 après poursuites s'élève à : **1 307.26€**

c) Délibération virement de crédit M57 (budget général) :

Monsieur Jean-Philippe FISCHER présente les ajustement de comptes pour le budget M57.

Certains comptes ont été abondés, notamment afin de prévoir les salaires et indemnités de décembre 2023.

Par ailleurs, la vente de la maison 13 Rue Auguste Montagné a été comptabilisé de manière à pouvoir, si le Conseil Municipal valide sa vente, à pouvoir la reporter en recettes à prendre en compte.

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	-55960.00	
60622	Carburants	3500.00	
60623	Alimentation	5000.00	
60632	Fournitures de petit équipement	29140.86	
60636	Vêtements de travail	2000.00	
6064	Fournitures administratives	2500.00	
613	Locations	2500.00	
623	Pub., publications, relations publiques	12074.14	
625	Déplacements et missions	1500.00	
626	Frais postaux et frais télécommunication	1000.00	
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	600.00	
6411	Personnel titulaire	4000.00	
6450	Charges sécurité sociale et prévoyance	12000.00	
65313	Cotisations de retraite	2500.00	
6541	Créances admises en non-valeur	1500.00	
6419	Remboursements rémunérations personnel		1500.00
70871	Remb.frais par collectivité rattachement		22346.00
761	Produits de participations		9.00
TOTAL :		23855.00	23855.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		-55960.00
024	Produits des cessions d'immobilisations		50000.00
10226	Taxe d'aménagement		5960.00
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		23855.00	23855.00

Le Conseil Municipal valide cette délibération de virement de crédits.

4° CLASSEMENT DE VOIRIE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL : Monsieur le Maire, Monsieur Huques DAUTHERIVES :

Monsieur le Maire et Monsieur DAUTHERIVES informent l'assemblée que la répartition des dotations de l'État, et notamment celle de la dotation de solidarité rurale, nécessite le recensement de la longueur de la voirie classée dans le domaine public communal.

Monsieur le Maire et Monsieur DAUTHERIVES proposent à l'assemblée d'intégrer la Rue et l'Impasse suivants dans le domaine public communal :

- Rue de la Moulinette : 141,5 mètres linéaires
- Impasse du Carignan : 269 mètres linéaires

Par ailleurs, Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'un nouveau tableau de classement de la voirie dans le domaine public communal sera présenté lors d'une prochaine séance.

En effet, celui détenu par la collectivité est ancien et il convient de procéder à sa mise à jour.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et, après en avoir délibéré, valide la proposition susvisée.

5° Programme d'ingénierie "Villages d'Avenir" de France Ruralités : Monsieur le Maire :

Ce programme permet aux communes rurales ayant des projets d'aménagement et d'équipement de bénéficier d'un accompagnement de l'Etat en ingénierie de projet. Les services de la préfecture seront prochainement renforcés par un chef de projet qui aura pour mission d'aider les communes labellisées "Villages d'Avenir" dans leur recherche de financements, leur gestion de projets, leur préparation de marchés publics et leur suivi de travaux.

La commune de Thézan a déposé sa candidature en présentant les projets suivants :

- Sécurité : entrées du village
- Commerces
- logements
- Assainissement (Réutilisation Eaux usées (R.E.U.T)
- Modernisation Ateliers Municipaux
- Halle multisport
- Aménagement électrique (enfouissement des lignes)
- Bornes de rechargement voitures électriques

6° Projet de mise en place de feu tricolore pédagogique Avenue de la Mer : Monsieur Hugues DAUTHERIVES :
Rappel coût : 7 683 HT, soit : 9 220.70 € TTC

La demande de subvention pour cet investissement a été faite auprès du département et de la région, il conviendra, pour débiter les travaux, d'attendre que le plan de financement soit bouclé.

7° Vente de la maison 13 Rue Auguste Montagné : Monsieur le Maire, Monsieur Hugues DAUTHERIVES :
Monsieur le Maire et Monsieur Hugues DAUTHERIVES rappellent que cette maison avait été acquise par la commune suite à une liquidation judiciaire. Aujourd'hui, il convient de se concerter pour savoir si la collectivité la garde et la rénove ou bien si elle est mise à la vente.

Une estimation a été faite : environ 50 000.00 €.

Considérant que les dépenses indispensables pour remettre cet immeuble en conformité seraient très élevées, et hors de proportion avec les ressources dont la commune dispose, il est décidé de procéder à la vente de ce bien.

Proposition validée.

8° Point sur les travaux et les investissements réalisés et en projet : Monsieur Hugues DAUTHERIVES, Monsieur le Maire :

a) Réfection de la chèvrerie : Travaux réalisés en régie, coût matériel 9 264.00 € (une subvention sur la réfection des chemins communaux avait été allouée lors des intempéries de 2021. A ce jour attente si versement ou non du reliquat de 2 000.00 € du Département).

b) Achat véhicule TOYOTA pour le Comité Communal des Feux de Forêt (achat en mutualisation commune de BOUTENAC, FERRALS, FABREZAN :



Opération réalisée par la commune de Thézan : Coût total : 73 573.18 € TTC

Participation Etat : 49 111.06 €. Coût final pour chaque commune : 6 114.78 €

Ce véhicule sera récupéré par Mesdames SOLER Joëlle et RICARD Hélène lundi 27 novembre 2023 à FREJUS.

c) Travaux Eglise : ces travaux de rénovation du chœur de l'église sont en cours : le coût total des travaux est de : 26 940.00 €, prise en compte par GROUPAMA suite aux intempéries : 19 209.22 €, soit à la charge de la commune : 7 730.78 €.

d° Projet aménagement stade : ombrières, hangars toitures photovoltaïques :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet qui avait été présenté (bail emphytéotique) sur le stade et retiré par décision de l'assemblée.

A ce jour, ce projet reste d'actualité mais il sera porté en partenariat avec le Syndicat Audois d'Energie.

Le SYADEN se chargera de la procédure d'appel à manifestation d'intérêt (AMI). L'AMI est un mode de présélection des candidats qui seront invités à soumissionner lors de futures procédures de passation de marchés publics.

Le projet finalisé sera présenté début 2024.

9° Obligation de disposer d'un bac à compost pour chaque foyer à compter du 01.01.2024 : Monsieur le Maire :

L'obligation du tri à la source des biodéchets entre en vigueur le 1er janvier 2024.

Pour permettre aux habitants qui ne peuvent pas composter chez eux ou qui ne disposent pas de jardin, la mise en place de composteurs communaux est étudiée.

Une demande de composteurs collectifs a été formulée auprès de la Communauté de Communes de Lézignan.

A aujourd'hui, la commune est sur une liste d'attente, pour la fourniture de composteurs et pour le commencement des démarches d'installation.

10° Questions diverses :

a) information projet Etablissement Public Foncier "Centre Bourg et Abords"

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que l'acquisition par l'EPF des parcelles A 171 - A 172 est en cours, il s'agit des parcelles non bâties lieu-dit "Le village" d'une surface totale de 1 055 m².

Des informations plus précises seront données au fil de l'eau.

b) information sur les zones d'accélération de la production d'énergie renouvelables (ZAER)

La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (photovoltaïque, méthanisation, biomasse, géothermie...) prévoit dans son article 15 que les communes définissent des "zones d'accélération (ENR)" des énergies renouvelables.

Ces zones correspondent à des zones jugées préférentielles et prioritaires par les communes pour le développement des "ENR". Elles seront proposées par les communes pour chaque type d'ENR.

Considérant ces éléments, et sachant, qu'à ce jour les zones préférentielles et prioritaires ne sont pas entièrement délimitées, et que, des projets photovoltaïques sont en cours d'étude sans connaître exactement leur zone d'implantation, Monsieur le Maire propose, dans l'immédiat, de privilégier le fait de reconnaître l'ensemble de la commune comme "zone d'accélération (ENR) des énergies renouvelables.

Proposition validée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15.